

Des mercenaires français ont-ils tué Dulcie September? Retour sur l'assassinat de la militante de l'ANC en 1988

Karl Laske

Libération, 19 février 2000

Ce sont deux tueurs que la justice française ne cherche plus à identifier. Le 29 mars 1988, Dulcie September, représentante de l'African National Congress (ANC) à Paris, était abattue de cinq balles dans la tête, au moment où elle ouvrait la porte de son bureau, au quatrième étage d'un immeuble de la rue des Petites écuries (Xe arrondissement). Elle tenait son courrier à la main, venait de mettre la clef dans la serrure. Il était 9 h 45. Les tueurs avaient utilisé un silencieux. Un voisin, unique témoin, les a aperçus, dévalant les escaliers. Ils étaient de «type européen». Ils ont disparu dans la nature. L'enquête a duré quatre ans. Elle a visé d'anciens mercenaires, membres de la garde présidentielle (GP) des Comores dirigée par Bob Denard, mais sans succès. Le dossier a été refermé sur un non-lieu, le 17 juillet 1992.

On pouvait croire l'action publique définitivement éteinte, mais c'était compter sans l'élection de Nelson Mandela, en 1994, et les travaux de la Commission Vérité et Réconciliation, en 1996.

Bras droit de Bob Denard. Extrait de sa cellule pour comparaître de-

vant cette commission en avril 1998, le colonel Eugène de Kock a déclaré que l'assassinat de September était une opération du bureau de coopération civile (CCB) de l'armée sud-africaine, coordonnée par le commandant Dawid Fourrie. Eugène de Kock, ancien chef de la Vlakplaas – unité C10 de la police secrète - est considéré comme le chef des anciens escadrons de la mort sud-africains. En 1996, il été condamné à perpétuité pour sa participation à 83 crimes. Selon ses déclarations devant la commission, les deux hommes qui ont « appuyé sur la détente » étaient des membres de la garde présidentielle des Comores. « *De Kock désigne l'un d'eux comme étant Jean-Paul Guerrier (alias Capitaine Siam), qui a aussi été impliqué dans l'assassinat en 1989 du président Abdallah* », indique l'organisme dans son rapport. Contrairement à d'autres membres de la «GP», le capitaine Siam, bras droit du mercenaire Bob Denard, n'a pas été interrogé lors de l'enquête judiciaire sur le meurtre de September. En revanche, il a été arrêté et mis en examen, dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat du président Ahmed Abdallah - en novembre 1989. Il a pris la fuite peu avant

son procès d'assises en mai 1999. Son cas a été dissocié de celui de Denard acquitté par les assises et il doit être jugé en mars prochain, par contumace, à Paris.

Vérité et Réconciliation ne s'est pas arrêtée là. Elle a eu confirmation que Dawid Fourrie, alias Heine Muller, désigné par de Kock comme le coordinateur de l'assassinat, avait été le chef des opérations extérieures du CCB. Le 16 mai 1998, Christoffel Nel, son ancien responsable du renseignement, venait en témoigner. Nel a décrit le meurtre de September comme « *l'un des succès du bureau de coopération civile* ». « *Il n'y a jamais eu aucun doute dans mon esprit sur le fait qu'il s'agissait d'une opération du CCB* », a-t-il déclaré. Interrogé sur l'éventualité d'un recrutement des tireurs au sein de la garde présidentielle des Comores, Nel répond : « *Il aurait été ridicule pour un groupe sud-africain d'utiliser un Sud-Africain pour tuer Dulcie September.* »

Si la commission ne livre pas un « *résultat définitif* » concernant l'assassinat, elle estime que Dulcie September a été victime d'une opération du CCB impliquant l'engagement d'une « *organisation privée de renseignement* » qui à son tour a recruté des meurtriers. Dès 1990, Dirk Coetzee, ancien capitaine des services sud-africains avait attribué, dans la presse, le meurtre au Vlakplaas, le service installé dans une ferme qui porte ce nom dans les environs de Prétoria. Le « *repenti* » évoque le rôle joué par un certain « *Heine Human* » dans l'attentat contre September. Human aurait rencontré l'un des tueurs à l'aéroport de Roissy pour lui transmettre les ordres sud-africains. En signe de reconnaissance, les deux hommes avaient sur eux la moitié d'un billet d'un dollar.

L'ex-capitaine évoque déjà l'hypothèse d'une opération exécutée par un mercenaire proche de Bob Denard. Mais sans précision sur son identité.

Claudine Forkel, juge d'instruction chargée de l'affaire, avait suivi la piste du mercenaire. Elle partait de l'idée qu'un lien pouvait être fait entre le meurtre de Dulcie September et deux autres attentats commis à Bruxelles peu avant. Le 4 février 1988, deux coups de feu avaient visé Godfrey Motsepe, représentant de l'ANC. Et le 27 mars 1988 deux jours avant l'assassinat de Dulcie une bombe de 7 kilos était découverte dans les locaux du congrès africain.

Alibi. Les enquêteurs français soupçonnent un certain Richard Rouget. Ancien dirigeant d'extrême droite - au sein du GUD -, ancien militaire. En 1985, il était devenu lieutenant dans la garde présidentielle comorienne. S'était installé en Afrique du Sud en 1987, où il était devenu représentant en laminage d'acier. Mais il voyageait aussi beaucoup. Il avait séjourné deux fois à Bruxelles, en décembre 1987 et février 1988, avant les attentats anti-ANC et y avait retrouvé un ancien militant du GUD. Les policiers semblaient croire que Rouget et ses amis faisaient du renseignement pour les Sud-Africains. Mais Rouget avait un alibi pour le 29 mars 1988, date du meurtre de September : il était à Johannesburg. Et le témoin direct de la fuite des deux tueurs, M. de Crespy, ne l'a pas identifié.

Selon l'ordonnance de non-lieu rédigée par Claudine Forkel, l'mercenaire avait été mis en cause par d'anciens officiers de la garde présidentielle comorienne. Reconverti dans l'organisation de safaris, Rouget affirme ne plus se souvenir de cette enquête.

Le meurtre de September a-t-il pu être exécuté par d'anciens membre de la GP ? Il ne le croit pas. « *Des personnes dont on parle, aucune n'a le gabarit, ni la consistance pour faire ce type d'opération. Ce n'est pas un truc de militaire* », déclare-t-il à *Libération*.

Compétences. C'est ce qu'on répond en général dans l'entourage de Bob Denard, quand on évoque les accusations du colonel de Kock à l'encontre de Jean-Paul Guerrier. « *Jean-Paul Guerrier est quelqu'un qu'il avait choisi et en qui il avait confiance*, remarque un proche de Denard. *Si Denard a choisi Guerrier, c'est qu'il avait les compétences techniques et morales. Denard n'est pas un enfant de cœur, mais il y a des choses qu'il ne fait pas. C'est un assassinat pur et simple. ça ne correspond pas à l'éthique du bonhomme, C'est mal connaître "le principe GP"* (de la garde présidentielle des Comores, ndlr) ». Denard lui-même, à travers son avocat, Me Jean-Marc Varaut, a fait savoir à *Libération* qu'il était « *étranger à cette affaire* ». « *Ni lui, ni la garde présidentielle ne sont en cause* », a déclaré Me Varaut. Les liens du groupe Denard avec l'Afrique du Sud de l'apartheid ont néanmoins été soulignés par la commission Vérité et Réconciliation. Les Comores servaient alors de base arrière aux services spéciaux sud-africains. Ainsi qu'à la DGSE.

Jean-Paul Guerrier, alias capitaine Siam, se trouvait à ce carrefour. Sorti de Saint-Cyr en 1973, dans la catégorie parachutistes, il devient mercenaire en 1978, en Rhodésie. A la chute du régime blanc, il part s'installer en Afrique du Sud, en 1980 et intègre l'armée en 1982, pour servir d'instructeur à l'étranger. Il fait une brève carrière dans les bantoustans. Instructeur

dans l'armée du Siskei puis responsable de la sécurité de l'hôtel Sun City au Bophuthaswana. C'est à cette époque qu'il aurait collaboré avec le Bureau de coopération civile (CCB). En 1989, après l'assassinat de Dulcie September, il rejoint la garde présidentielle des Comores. Guerrier est alors considéré comme un agent sud-africain... Comme un homme dangereux aussi, et assez incontrôlable. Dans la nuit du 26 au 27 novembre 1989, il a fait feu dans le bureau du président Comorien Ahmed Abdallah. C'est pour ce geste qu'il est mis en examen avec Denard et Dominique Malacrino, alias commandant Marques, pour le meurtre du président. Pour Denard, Guerrier avait tiré sur le garde du corps qui avait tiré sur lui. Le président était mort des balles de son garde du corps. Pour l'accusation en revanche, « *Guerrier abat le président* ».

Fuite. Mais le capitaine Siam a préféré la fuite à son procès. L'arrêt de renvoi devant la cour d'assises semblait lui promettre la prison, ainsi qu'à Denard. Avant, il s'était illustré dans le cabinet de la juge Chantal Perdrix. « *Il a toujours été injurieux et virulent. Il n'a jamais admis qu'il y ait une procédure judiciaire en France* », remarque un magistrat parisien. Guerrier est toujours mis en examen dans un troisième dossier, celui de la tentative de coup d'Etat aux Comores de 1995. Son avocat, M^e Jérôme Hercé, s'est déclaré « *incapable* » de répondre à nos questions, compte tenu de « *l'absence* » de son client. « *Il ne m'a jamais parlé de l'affaire September* », a indiqué M^e Hercé.

Dans les milieux mercenaires, on ne cache pas que l'affaire September pourrait avoir été « *la conséquence d'un accord entre certains services français et*

sud-africains ». Les Sud-Africains craignant d'opérer directement en France. D'autres Français, dont les noms n'ont pas encore été cités, pourraient être impliqués dans l'assassinat. Il n'est pas exclu qu'ils soient passés par les Comores. Mais pour le savoir, il faudrait encore que la justice française rouvre le dossier.